

ARRÊTÉ RECTIFICATIF N° 25-056

RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS AU CONSEIL DE SITE DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40,*
- Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,*
- Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la Fonction Publique de l'Etat,*
- Vu la délibération n° 2019-053 du 25 avril 2019 de la Commission Nationale Informatique et Libertés portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet,*
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 18 janvier 2023,*
- Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,*
- Vu l'arrêté n° 25-038 en date du 26 février 2025 relatif à l'organisation des élections des représentants des personnels et des usagers au sein du conseil d'établissement et du conseil de site de CY Cergy Paris Université,*
- Vu les avis du comité électoral consultatif en date du 9 décembre 2024 et du 6 mars 2025,*
- Vu les formulaires de liste de candidatures mis à jour reçus à la date du 8 mars 2025 soit dans le délai de deux jours francs,*

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 – Objet

Les élections des représentants des personnels et des usagers appelés à siéger au sein du conseil de site se dérouleront du lundi 24 mars 2025, 9 heures, au mardi 25 mars 2025, 17 heures par voie dématérialisée sur la plateforme suivante :

<https://cy-universite.legavote.fr/>

Article 2 – Candidatures recevables

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.
Suite à la réunion du Comité Électoral Consultatif du 6 mars 2025, un arrêté complémentaire à celui-ci pourra être publié lundi 10 mars 2025.

Collège	Nom de liste	Noms des candidats
A	Ensemble, portons haut nos missions de service public	Luciana RADUT-GAGHI Fabrice GOUBARD Valérie TOUREILLE Damien SEYER Thepthida SOPRASEUTH Emmanuel BLANCHARD
	UNSA	Elhem GHORBEL Alain JAILLET Maria Christine RICHTER Fakhredinne GHAFFARI Béatrice MABILON-BONFILS

Collège	Nom de liste	Noms des candidats
B	Alternative démocratique	Jean-Baptiste FRETIGNY Isabelle MEYRAT Luc PERERA Soria HAMDANI-BENNOUR Walid RABEHI Sarah FILA-BAKABADIO
	CFDT : Faire la différence !	Carine ROYER Marc LEMAIRE Catherine BURTON Laurent ALEXANDRE Audrey BOULIN Régis FRENOIS
	Ensemble, portons haut nos missions de service public	Laurent GATINEAU Claire HUGUET Sébastien PERALTA Hélène MANUELIAN Irénée BRIQUEL Roxana FAMILY
	UNSA	Laurent JEANNIN Aurélia PICOD Gilles MAYOT Delphine POULAIN Matthieu CISEL Hanaa FARES

Collège	Nom de liste	Noms des candidats
BIATSS	Alternative démocratique	Corinne PACANOWSKI Laurent FORTIN Nathalie FARCY
	CFDT : Faire la différence !	Eva BONNEFOY Pascal TOILLIEZ Sandrine AFONSO Christophe LAURENT
	Ensemble, portons haut nos missions de service public !	Pierre BLANCHOU Sophie PINSON Michel GUIMAULT Houria LOUH
	UNSA Education	Noa RANDRIAMALAKA Caroline MASBOU-OGET Romain THIERRY Laura MARTIN

Collège	Nom de liste	Noms des candidats
Étudiants	UNEF, le syndicat étudiant : en lutte contre l'extrême-droite et les violences sexistes et sexuelles et pour une université ouverte à tout.e.s	Sarah AGOUMIMELCHA Bryan KIZZA Rose ROLAND Boubacar DEMBA
	UNI : Mérite, Excellence, Réussite	Arnaud RAVIGNON Laura GIL-BACONNET Hugo VELOSO Béatriz PEYRON
	Solidarité syndicale étudiante	Samuel LAVAL Manel AKIL Gilles FOTZO KAMGA Annwen COROUGE Basmala KAMCHAT

Collège	Nom de liste	Noms des candidats
Doctorants	Solidarité syndicale étudiante : contre l'extrême-droite et contre la précarité étudiante !	Léo COQUET
	Doctorants solidaires	Rémi ENORAND Nathalie BRAUN

Article 3 – Abrogation

L'arrêté n° 25-052 du 7 mars 2025 est abrogé.

Article 4 – Exécution et diffusion

Le Directeur Général des Services est chargé de la diffusion et de l'application du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur le site internet de l'Université.

Cergy, le 10 mars 2025

Le président de CY Cergy Paris Université



Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 11 mars 2025

Publié le : 11 mars 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.